

14 mai 2008

CYCLE

**“ QUELLE PRÉSIDENTENCE FRANÇAISE
POUR QUELLE EUROPE ? ”**

“L’Europe dans la mondialisation”

Compte rendu du huitième séminaire

**Laurent Cohen-Tanugi
Yves Bertoncini
Eric Le Boucher
Jacques Mistral**



**Programme
“Quelle présidence française
pour quelle Europe ?”**



L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901). Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux. L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et économiques, chercheurs et experts à l'échelle internationale. Avec son antenne à Bruxelles (Ifri-Bruxelles), l'Ifri s'impose comme l'un des rares *think tanks* français à se positionner au cœur même du débat européen.

Les opinions exprimées ici n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Compte rendu rédigé par Maya Laïchoubi

Ce programme reçoit le soutien du groupe international d'audit et de conseil
Mazars



ISBN : 978-2-86592-331-1

© Tous droits réservés, Ifri, 2008

Ifri

27 rue de la Procession
75740 Paris Cedex 15 - France
Tél. : 33 (0)1 40 61 60 00
Fax : 33 (0)1 40 61 60 60
Courriel : ifri@ifri.org

Ifri-Bruxelles

Rue Marie-Thérèse, 21
1000 - Bruxelles, Belgique
Tél. : 00 + (32) 2 238 51 10
Fax. : 00 + (32) 2 238 51 15
Courriel : info.bruxelles@ifri.org

Site Internet : www.ifri.org

COMPTE-RENDU DU SÉMINAIRE « L'EUROPE DANS LA MONDIALISATION »

M. Laurent Cohen-Tanugi, Président de la mission « l'Europe dans la mondialisation », avocat et essayiste.

M. Yves Bertoncini, rapporteur général de la mission l'« Europe dans la mondialisation », chargé de mission Europe et stratégie de Lisbonne au Centre d'analyses stratégiques, enseignant à l'IEP de Paris et à l'ENA.

M. Éric Le Boucher, éditorialiste au journal *Le Monde*.

M. Jacques Mistral, directeur des études économiques à l'Ifri, professeur de sciences économiques.

Ce séminaire était le huitième du programme de réflexion et de débat « Quelle présidence française pour quelle Europe ? » organisé par l'Ifri sur la présidence française de l'Union européenne. Ce programme reçoit le soutien du groupe international d'audit et de conseil Mazars, et bénéficie d'un partenariat avec le portail EurActiv.fr.

Après la présentation des intervenants par Olivier Louis, le séminaire a commencé avec l'exposé de M. Cohen-Tanugi.

1/ Exposé de M. Cohen-Tanugi

M. Cohen-Tanugi a fait une brève présentation du contenu du rapport sur l'« Europe dans la mondialisation ».

A/ Présentation de l'équipe et de la méthode de travail :

Le rapport est le résultat de la mission sur l'« Europe dans la mondialisation », qui porte plus spécifiquement sur l'avenir de la stratégie européenne lancée à Lisbonne en mars 2000. La mission a été conjointement confiée en novembre 2007 par Mme Christine LAGARDE, ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, dans le cadre de sa mission de coordinatrice nationale de la stratégie de Lisbonne et par Monsieur Xavier BERTRAND, ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité.

Cette mission avait pour objectif d'initier une réflexion sur les grands enjeux liés à la construction européenne dans le contexte de la mondialisation alors que la France s'apprête à présider l'Union européenne. Ce rapport s'inscrit dans le cadre des échéances propres de la stratégie de Lisbonne, puisque cette stratégie, lancée en mars 2000 – avec pour but de faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde à l'horizon 2010 – arrive dans son dernier cycle (2008-2010).

Concernant l'équipe et la méthode de travail, l'équipe en charge de ce rapport était composée de cinq personnes dont deux rapporteurs généraux : Yves BERTONCINI (premier rapporteur général), Olivier FERRAND (deuxième rapporteur général), Marie-Christine MOISON et Fausto ROTELLI. La mission a donc été confiée à une équipe restreinte, pour un sujet très vaste et un calendrier court (six mois).

Un comité de pilotage a collaboré à cette mission. Il était composé d'une quinzaine d'experts de différents pays membres de l'Union européenne et de différents domaines d'expertise correspondant aux divers sujets traités dans le rapport (économie, social, recherche, etc.). Cette mission a également été menée en concertation permanente avec les partenaires sociaux français. Ainsi, chaque mois, une réunion du comité du dialogue social européen international réunissait les partenaires sociaux afin de les associer à l'élaboration de ce rapport, ce qui a permis un dialogue qui a conduit à un accueil positif du rapport par ces partenaires.

La mission s'est également déplacée dans six États membres pour permettre une véritable concertation européenne. Ont été visités les deux pays en charge de la présidence du Conseil européen pendant la rédaction du rapport (le Portugal et la Slovaquie), les pays qui présideront l'Union européenne à la suite de la France (la République tchèque et la Suède), ainsi que l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni. Un déplacement a également été effectué en Israël, leader de l'économie de l'innovation, afin de s'inspirer de leur modèle.

Un premier rapport d'étape a été remis le 15 janvier 2008, en vue du Conseil européen de printemps. Le rapport final, attendu le 15 mars, a été finalement remis le 15 avril pour ne pas interférer avec les élections municipales. Il sera publié aux éditions La Documentation française et Odile Jacob à la fin du mois de mai. Il est déjà accessible sur le site du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi ainsi que sur le site du centre d'analyses stratégiques. Ce rapport est en cours de traduction afin qu'il puisse être diffusé en langue anglaise dans tous les pays de l'Union européenne.

B/ Présentation du contenu du rapport

La stratégie de Lisbonne a pour objectif de faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde à l'horizon 2010. Cet objectif était trop ambitieux. Le véritable enjeu est de permettre à l'Union européenne de « rester dans la course au XXI^e siècle ».

a/ Le bilan de la stratégie de Lisbonne

La stratégie de Lisbonne est la réponse officielle de l'Union européenne au défi de la mondialisation. Compte tenu de cet objectif, la première partie du rapport est consacrée à un bilan de cette stratégie afin d'en évaluer l'efficacité. Ce bilan est le premier établi à

l'instigation d'un État membre depuis le rapport Wim Kok de 2004. Ce dernier, constatant la lenteur de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, a donné lieu à de nouvelles réflexions qui ont conduit à la relance du processus en 2005 sur des objectifs plus ciblés. Le rapport de la mission dirigée par M. Cohen-Tanugi devrait permettre de mieux préparer l'après 2010. Il constitue, également, d'une certaine manière une première évaluation du travail de la Commission présidée par M. Manuel BARROSO, qui a fait de la stratégie de Lisbonne l'axe majeur de son mandat.

Le rapport présente un bilan mitigé : la stratégie de Lisbonne n'a connu ni le succès mis en avant par la Commission ni l'échec patent dépeint à tort en France. Cette estimation résulte de l'analyse des points suivants :

Les objectifs et les fondements économiques de la stratégie. L'objectif de faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde » est un objectif pertinent puisqu'il répond à la nécessité d'établir une comparaison de la compétitivité européenne avec les États-Unis. Aujourd'hui, l'Union européenne n'a toujours pas rattrapé son retard sur les États-Unis alors qu'elle doit désormais aussi face à la montée des puissances émergentes.

Les résultats de la stratégie de Lisbonne. Le rapport fait état de résultats globalement positifs mais toutefois inégaux selon les États membres et selon les d'objectifs. Concernant les pays, les pays scandinaves, l'Angleterre et l'Autriche, ont atteint ces objectifs avec succès ; d'autres ont connu des résultats moins satisfaisants, notamment les pays de la zone euro, comme l'Allemagne, la France et l'Italie. Quant aux objectifs, les résultats des objectifs relatifs à la croissance et à la recherche sont assez moyens.

La méthode. La raison principale du bilan mitigé de la stratégie est la méthode qu'elle a définie dite méthode ouverte de coordination. En effet, elle s'appuie sur une coordination intergouvernementale non contraignante qui s'éloigne donc de la méthode dite communautaire. Le choix de cette méthode s'explique par le fait que les thèmes traités par cette stratégie touchent à des domaines de compétence nationale (recherche, emploi, etc.). Cette méthode a cependant quelques vertus, comme l'utilisation du *benchmarking* (analyse comparative entre États) et de la coordination. Autre faiblesse, la stratégie de Lisbonne comporte un nombre excessif d'objectifs et présente des déficiences au niveau de la gouvernance, notamment, l'absence de son appropriation politique par les États membres.

L'objectivité de ce bilan pourrait être remise en cause par certains États membres, qui souligneraient les résultats médiocres de la France dans la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. Toutefois, les constatations de ce bilan, à savoir que la stratégie de Lisbonne ne constitue pas une réponse suffisante à la mondialisation, ne peuvent pas être contestées.

Les nouveaux défis. Le rapport met en exergue les évolutions qu'ont connues le monde et l'Union européenne depuis le lancement de la stratégie de Lisbonne en 2000 :

Les mutations du monde

- L'accélération de la mondialisation a eu pour conséquence de diluer le marché unique européen dans un ensemble mondial qui lui ôte de sa pertinence.

- La montée en puissance des pays émergents s'est accélérée au cours de cette période, notamment dans le secteur de l'économie de la connaissance. Longtemps, l'Europe et les États-Unis ont cru en avoir le monopole face à des pays comme la Chine dont on pensait qu'il serait simplement « l'atelier du monde », et l'Inde que l'on qualifiait de « bureau du monde ». Ces idées reçues ont très vite été abandonnées, compte tenu des investissements massifs que les pays émergents consacrent à l'enseignement et à la recherche.
- Les défis de l'énergie et du climat sont maintenant au cœur des problématiques à la fois économiques et géopolitiques.
- La géopolitisation de la mondialisation est une réalité nouvelle : la mondialisation ne peut plus être appréhendée simplement comme un phénomène politique et social, mais est devenue un phénomène stratégique, compte tenu de la montée en puissance des pays émergents et de l'utilisation politique et géopolitique de l'« arme énergétique ».

Les mutations de l'Union européenne :

- Une hétérogénéité croissante, due en partie à l'élargissement : la mise en place d'objectifs identiques pour des pays aussi différents que la Suède et la Bulgarie par exemple confine à l'absurde.
- Un vieillissement de la population
- « L'euro au milieu du gué », cette expression signifie que l'Euro devient une monnaie internationale alors que sa gouvernance reste encore problématique. L'Europe ne peut, dans ces conditions, tirer le meilleur parti de l'avantage qu'offrirait une monnaie internationale. C'est la raison pour laquelle l'influence internationale de l'Union européenne n'est pas à la mesure de son poids économique et commercial.
- « L'euroscepticisme », idéologie dominante, le soutien majoritaire à la construction européenne qu'a connu l'Union européenne en 2000 est aujourd'hui plus fragile, compte tenu de l'effet de dilution du marché unique dans la mondialisation.

b) Vade-mecum pour 2008-2010 : se centrer sur les réformes indispensables en France sans rechercher des idées nouvelles pour cette fin de cycle.

Très vite, il est en effet apparu qu'il ne fallait pas donner la priorité à des propositions relatives au dernier cycle de la stratégie de Lisbonne (2008-2010). En effet, ce cycle était déjà totalement balisé, la Commission ayant déjà présenté, avant la rédaction du rapport, des propositions pour cette période. Elles ont d'ailleurs été adoptées au Conseil européen de mars 2008. De plus, il existait un consensus entre les États membres pour prolonger la stratégie de Lisbonne version 2005 en se concentrant uniquement sur l'amélioration de sa mise en œuvre. Enfin, de fait, ce cycle se réduira à l'année 2008 puisque l'année 2009 sera entièrement consacrée à la mise en place des réformes prévues par le Traité de Lisbonne et aux élections de la Commission et du Parlement européens.

La mission s'est donc essentiellement concentrée sur l'après-2010. Le rapport d'étape, présenté à l'occasion du Conseil européen de mars 2008, préconisait de lancer la réflexion sur l'après-2010 tout en entérinant les propositions de la Commission concernant le cycle 2008-2010. C'est ce qu'a décidé le Conseil européen.

Le rapport d'étape demandait, également, aux autorités françaises de rattraper leur retard en termes de mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. En effet, le bilan français est particulièrement décevant. Les réformes en France doivent donner la priorité au « triangle de la connaissance » (enseignement supérieur, recherche, innovation), dynamiser l'environnement des entreprises et privilégier la croissance verte.

Concernant la période post-2010, les objectifs définis sont : faire en sorte que « l'Europe reste dans la course face à l'accélération de la mondialisation » et organiser la « révolution copernicienne de l'Europe » : l'Europe doit en effet passer de l'étape maintenant révolue de sa construction interne à une étape nouvelle de projection dans le monde.

Le rapport arrive à la conclusion que la stratégie de Lisbonne ne constitue plus une réponse suffisante de l'Europe face à la mondialisation pour deux raisons :

- Ses performances propres sont insuffisantes
- Cette stratégie ne constitue que le volet interne d'une stratégie européenne pour la mondialisation. En effet, l'Union européenne ne peut pas se contenter de préconiser l'adaptation des économies et des sociétés européennes à la mondialisation, elle doit aussi et surtout contribuer à orienter cette mondialisation dans un sens favorable aux intérêts européens. Malgré son poids économique et commercial qui devraient être des atouts pour mener une telle politique, l'Europe ne sait pas valoriser son influence.

Ce rapport propose donc une stratégie plus ambitieuse et plus globale que la stratégie de Lisbonne :

Euromonde-2015 : une stratégie européenne pour la mondialisation

Ce néologisme a été choisi pour les raisons suivantes : le terme « Euromonde » renvoie à la priorité donnée au « rapport de l'Europe au monde », « 2015 » renvoie à une échéance plus courte (5 ans) que celle originelle de la stratégie de Lisbonne (10 ans), afin de prendre en compte l'accélération de la mondialisation.

Cette nouvelle stratégie comporte deux volets :

Un volet interne « Lisbonne plus »

Il reprend les objectifs de la stratégie de Lisbonne, en les recentrant pour qu'ils soient plus lisibles et plus pertinents. La priorité doit être donnée au renforcement de la compétitivité européenne par l'innovation. Les politiques sociales et environnementales n'ont pas vocation à être intégrées à la stratégie elle-même mais relèvent plutôt d'autres programmes communautaires comme l'Agenda social ou la stratégie de développement durable.

Concernant le volet économique de « Lisbonne plus », le rapport préconise un retour à l'industrie – absente de la stratégie initiale de Lisbonne qui était centrée sur les services. L'industrie a en effet vocation à créer de l'emploi et de l'investissement dans l'innovation.

Concernant le volet social, la priorité doit être donnée à la valorisation du capital humain par l'amélioration des secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur, par la promotion de la flexicurité et de la mobilité professionnelle et géographique et enfin par la mise en place de politiques d'ajustement à la mondialisation.

Concernant le volet environnemental, le rapport préconise, d'une part, l'utilisation de l'économie verte comme moteur de croissance et d'autre part, une limitation des surcoûts économiques des politiques environnementales.

Concernant le renforcement de la gouvernance, le rapport propose que les objectifs de la stratégie de Lisbonne soient mieux ciblés, en nombre plus restreint et différenciés selon les catégories de pays ; que la dimension communautaire soit renforcée ; que la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne soit plus contraignante. Par ailleurs, le rapport promeut une meilleure appropriation politique de la stratégie (création d'un Conseil « Lisbonne plus » à l'instar du Conseil « marché intérieur » créé par l'Acte unique et harmonisation des profils politiques des coordinateurs nationaux de la stratégie qui aujourd'hui peuvent des ministres ou des hauts fonctionnaires).

Un volet externe

Dans la stratégie Euromonde-2015, la dimension externe tient une place majeure. Elle s'appuie sur des politiques communes déjà existantes en en élargissant le champ. Une simple coopération intergouvernementale, même baptisée « méthode ouverte de coordination » telle qu'elle est définie dans la stratégie de Lisbonne serait inefficace. L'Europe doit désormais se doter d'instruments de politique extérieure. Dans cet objectif, le rapport préconise :

- Une actualisation des politiques communes existantes. La politique commerciale commune (qui doit être le modèle de ce qui devrait devenir la gouvernance européenne externe) devrait désormais être plus offensive ; la politique agricole commune devrait être refondée ; la politique de la concurrence devrait être réformée, l'Europe financière devrait être renforcée et le poids international du marché unique européen devrait être accru.
- De nouvelles politiques communes pour combler le déficit d'influence internationale de l'Europe. La création d'une diplomatie énergétique et d'une diplomatie du changement climatique (déjà mise en application par l'Union européenne), la mise en place d'une politique d'immigration intégrée et une surveillance communautaire des investissements extra-communautaires dans les secteurs sensibles s'imposent.

Les conditions pour réussir Euromonde 2015 :

- Un consensus politique européen. À ce sujet, le bon accueil réservé à ce rapport dans les pays dont la vision politique est très différente de la vision politique française sur l'Europe dans la mondialisation (les pays les plus libre-

échangistes comme le Royaume-Uni et les pays scandinaves) laisse penser que les actions de la présidence française dans ce sens ne rencontreront pas beaucoup d'opposition.

- Un aggiornamento doctrinal. La doctrine européenne qui prévalait jusqu'à présent (la politique de l'exemplarité, qui avait pour but d'influencer les pays tiers en montrant l'excellence de nos politiques internes) ne suffit plus. Une politique de logique d'intérêts devrait compléter cette politique, elle serait inspirée des instruments déjà utilisés par les autres puissances économiques du monde (États-Unis, Chine, etc.). Cela permettrait à l'Union européenne de ne plus pratiquer une politique extérieure quelques fois critiquée pour sa « naïveté ».
- Un renforcement des institutions communautaires. Il reviendra à la présidence française de définir clairement les fonctions attribuées par le Traité de Lisbonne au président du conseil européen et de favoriser la mise en place des autres innovations du Traité. Une annexe jointe au rapport explique comment le Traité de Lisbonne peut servir la stratégie de Lisbonne.
- Une mobilisation des budgets nationaux et communautaires. Elle permettrait de parvenir à une mise en œuvre efficace de l'EuroMonde-2015.

Les propositions formulées dans le rapport sont flexibles. En effet, le but de ce rapport est avant tout d'articuler une vision stratégique qui consiste à démontrer que la stratégie de Lisbonne n'est plus suffisante pour atteindre l'objectif affiché, le volet interne doit être renforcé et complété par un volet externe qui ne relevait pas, jusqu'à maintenant, de la stratégie de Lisbonne. Ce volet s'appuierait sur les politiques communautaires intégrées, sur le modèle de la politique commerciale commune.

Pour conclure, M. Cohen-Tanugi souhaite que la présidence française se saisisse pleinement de ce rapport. Le lancement officiel par le Conseil Européen d'une réflexion sur l'Europe dans la mondialisation faciliterait cette tâche. Il souhaite également que ce sujet, important pour l'avenir de l'économie européenne, fasse partie du débat politique lors des élections européennes et constitue une feuille de route pour la prochaine commission.

2/ Observations d'Éric Le Boucher

M. Le Boucher souhaite que ce rapport, selon lui, fondamental, connaisse le succès qu'a connu le rapport de Michel Camdessus. Le rapport Camdessus a été réalisé à la demande de M. Sarkozy en tant que Ministre des finances, il a été violemment contesté par les partis de la gauche pour son ultralibéralisme, puis abandonné par la droite. Cependant, le succès de ce rapport est d'avoir démontré que la résistance et l'immobilisme n'étaient pas une stratégie efficace pour défendre le modèle social français.

A/ Les qualités du rapport

Sur l'innovation, le « triangle de la connaissance », promu par le rapport, est en effet l'unique stratégie économique efficace pour les sociétés européennes dans la mondialisation, face aux pays en développement qui représentent aujourd'hui une menace pour l'économie européenne. La fabrication de biens de haute qualité permettrait, en effet, de faire face à la compétition avec ces pays. Cette stratégie doit être menée au niveau européen.

Sur les objectifs de la stratégie de Lisbonne, ces objectifs sont en effet pertinents. Toutefois, ainsi que le préconise le rapport, il faut à la fois un renforcement du volet interne de la stratégie de Lisbonne et la mise en place d'un volet externe qui permettrait à l'Union européenne d'exercer un « leadership au niveau international » et ainsi de « façonner la mondialisation », afin qu'elle soit durable et régulatrice du système capitaliste.

B/ Les critiques

Néanmoins, on peut malheureusement exprimer quelques doutes sur les suites qui seront données à ce rapport. Tout d'abord, le constat réel est plus alarmant que le constat fait par le rapport. En effet, l'Union européenne a encore plus de retard à rattraper en comparaison avec d'autres pays du monde. Par exemple, l'Inde s'est déjà lancé dans la course à l'innovation, alors que « l'Union européenne se réveille à peine ». Compte tenu de ce constat, la préconisation d'une stratégie européenne du « triangle de la connaissance » paraît insuffisante.

Ce rapport suscite également des interrogations sur l'avenir de l'industrie européenne et de la valeur ajoutée qu'elle pourrait apporter dans un marché mondialisé. En effet, les secteurs dans lesquels l'Europe était leader lui échappent à présent. Concernant l'aéronautique, l'Europe est menacée par la concurrence russe et chinoise. Concernant le secteur de la pharmacie, l'Union européenne est désormais devancée par les États-Unis, et pourrait même être bientôt devancée par le Brésil ou l'Inde - qui investissent beaucoup dans la recherche pharmaceutique. Enfin, le secteur des télécommunications est un secteur où la Corée, l'Inde ou la Chine constituent de sérieuses menaces.

Les élections européennes de 2009 qui dès maintenant conduisent à une quasi-paralysie des institutions européennes ne faciliteront sans doute pas la mise en œuvre des conclusions du rapport.

Enfin, plus grave encore que l'absence d'appropriation politique de la stratégie de Lisbonne, le déficit d'appropriation de l'idée même d'innovation en Europe, et en particulier la France, doit être souligné. Les Français n'ont pas encore compris que l'innovation est la « seule chance » de survie de l'Europe dans le processus de mondialisation face aux pays émergents. L'Europe se satisfait de son niveau de développement actuel, sans se préoccuper de relancer le progrès qui lui permettrait de subvenir à ces besoins et à ceux du monde du XXI^e siècle.

3/ Observations de Jacques Mistral

A/ Les qualités du rapport

Ce rapport est un rapport équilibré. Les constatations les plus controversées, sur tous les sujets même les plus sensibles, sont abordées avec diplomatie. C'est aussi un rapport réaliste, l'objectif de « rester dans la course » paraît en effet plus réalisable que l'objectif de « l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde ».

Néanmoins, ce nouvel objectif ne manque-t-il pas d'ambition ? Aux États-Unis, on n'hésite pas à définir un objectif simple et mobilisateur : rester leader mondial.

a) Sur la méthode :

Les préconisations que formule le rapport sur le volet interne - comme le recentrage des objectifs de la stratégie de Lisbonne ou les mesures proposées pour le renforcement de la gouvernance (créer une méthode de mise en œuvre plus contraignante que la méthode ouverte de coordination, lier la mise en application de la stratégie de Lisbonne au calendrier électoral du Parlement européen) - sont très appropriées. Toutefois, la proposition du rapport concernant la supervision de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne par l'Euro-Groupe paraît un peu surprenante, compte tenu du fonctionnement interne de cette entité qui est très largement perfectible.

b) Sur le contenu :

La priorité donnée à l'industrie est un point important (il sera d'ailleurs utile d'observer les réactions de certains États membres comme l'Allemagne ou les pays scandinaves sur cette priorité).

Les propositions relatives à la mobilité des salariés ou à la création d'une politique commune de l'énergie sont des propositions intéressantes.

Concernant l'Agenda social, les propositions que contient le programme « Lisbonne plus » sont des contributions importantes à la modernisation du système social européen. Cependant, un point suscite une interrogation majeure : quid de la décision de la Cour de justice des Communautés européennes (arrêt du 18 décembre 2007 sur l'affaire Laval) donnant la priorité au droit de la concurrence sur le respect des conventions collectives ? Cette jurisprudence a été perçue comme une attaque contre le modèle social européen et pourrait aller à l'encontre de certaines propositions du rapport. Cette affaire rappelle le conflit qui a opposé le président Roosevelt à la Cour Suprême des États-Unis. En effet, la jurisprudence de la Cour Suprême depuis la fin du XIX^e siècle, fondée par des principes libéraux assez voisins de ceux invoqués par la cour européenne, a fait obstruction à toute évolution du droit social aux États Unis. Il a fallu les très fortes pressions politiques exercées par Président Roosevelt pour obtenir un revirement de jurisprudence.

B/ Les critiques

La médiocrité des résultats économiques de la France ainsi que son comportement peu exemplaire concernant les affaires européennes (la fragilisation du couple franco-allemand par l'initiative sur l'Union méditerranéenne, les difficultés créées par la France à la présidence allemande sur les questions commerciales et les questions des droits de l'homme) fragilisent sa capacité d'influence en Europe, en particulier sur les sujets sur lesquels la France a des intérêts nationaux à défendre (politique énergétique, la monnaie, le commerce, l'agriculture, etc.)

Sur les propositions du rapport

Le renforcement des institutions européennes, dans le but de faire de l'Europe une véritable puissance dans la géopolitique mondiale, ne fait pas consensus au sein des États membres. Aujourd'hui, les modalités de fonctionnement des institutions européennes ne permettent pas à l'Europe d'être une puissance politique au sein de la communauté internationale. Cette déficience de la représentation externe européenne peut cependant être comblée, au cas par cas, par le président en exercice du Conseil européen. Il en fut ainsi lors de la présidence allemande grâce au rôle joué par la chancelière Angela Merkel.

La menace des pays émergents sur l'économie européenne paraît un peu exagérée. Il est erroné de penser que les courbes de croissance des pays émergents vont se poursuivre indéfiniment.

De même, l'hypothèse d'un duopole États-Unis/Asie dominant l'économie mondiale à l'horizon 2015, envisagée dans le rapport, ne se réaliserait que dans le cas où l'Union européenne déciderait de s'écarter de la compétition mondiale. Ce qui est contradictoire avec la vision préconisée dans le rapport.

En conclusion, il est à souhaiter que ce rapport rencontre plus de succès que le rapport Camdessus et le rapport Rueff-Armand. Il faut l'espérer pour contrecarrer le scepticisme français sur les questions européennes qui est aujourd'hui dominant.

4/ Débat

L'assistance a été invitée à formuler une première série de questions et d'observations sur le rapport :

Un intervenant salut la qualité des recommandations indiquées dans le rapport. Elles sont, contrairement aux estimations d'Éric Le Boucher, mises en œuvre ou sur le point de l'être. Tel est le cas par exemple du volet commerce extérieur, pour lequel un groupe de travail devrait se réunir à la fin du mois de mai, en coordination avec les partenaires européens, afin de faire avancer la réflexion de la présidence française sur cette question (à ce sujet, le tableau indiqué à la page 185 du rapport, qui montre la vision de long terme de la stratégie européenne, est assez éclairant).

L'intervenant fait, toutefois, quelques remarques sur les recommandations formulées dans le rapport :

Il déplore le fait que le rapport ne fasse aucune mention de l'énergie nucléaire et qu'il recommande, au contraire, l'utilisation de l'énergie éolienne alors que cette dernière nécessite davantage d'énergies carbonées et provoque plus de particules radioactives dans l'atmosphère que l'énergie nucléaire.

Concernant les propositions sur « l'économie de la connaissance » et l'idée de mettre « le marché financier au service de l'innovation », l'intervenant s'inquiète du glissement permanent de la parité euro/dollar qui provoquera, sans doute, la délocalisation des entreprises privées européennes vers les États-Unis ou les pays émergents. Ce point important qui ne figure pas dans les modèles macro-économiques des institutions européennes et qui est pourtant structurant pour la stratégie européenne de long terme, aurait mérité d'être mentionné dans le rapport.

Concernant les pôles de compétitivité, l'intervenant estime que leur pilotage doit s'appuyer sur la coordination intergouvernementale – ainsi qu'il est, d'ailleurs, mentionné dans le rapport – et non pas sur les instances communautaires, le système communautaire étant par nature « dilutif ».

Concernant le remplacement de la taxe professionnelle par la fiscalité environnementale, cette proposition serait intéressante à la condition que cette taxe ne constitue pas un obstacle au développement des secteurs industriels européens les plus importants, qui sont intensifs en carbone.

M. Bernard Bechtoual, ancien directeur de l'AIEA, observe que la difficile modification de l'état de l'opinion européenne, évoquée par M. Le Boucher, ne facilitera pas la relance de la recherche en Europe.

Il fait également remarquer que la conception selon laquelle l'Europe serait en compétition avec les autres pays du monde doit être nuancée. La conception que devrait adopter l'Union européenne est « votre famille est l'Europe, votre pays est le monde » puisque les grandes entreprises européennes ont des activités à l'échelle mondiale et pas seulement européenne.

M. Cossé fait observer que les recommandations du rapport Rueff-Armand ont été mises en œuvre beaucoup plus largement que ne l'estime Jacques Mistral. En effet, à la suite de ce rapport, plusieurs professions ont été libéralisées, le régime de la TVA a été étendu, etc. D'ailleurs, la qualité de la méthodologie de ce rapport pourrait servir d'exemple aux rapports contemporains qui souvent ne font que répéter les rapports précédents. Il déplore le fait que le rapport ne mentionne pas les cartels bancaires.

Les orateurs ont été invités à répondre aux questions et observations de l'assistance :

M. Cohen-Tanugi observe que la redéfinition de l'objectif de la stratégie de Lisbonne pour « une Europe dans la course face à l'accélération de la mondialisation » plutôt qu'une « économie de la connaissance la plus compétitive du monde » n'est pas un abaissement des ambitions mais plutôt prise de conscience de la réalité de la mondialisation à laquelle doit prendre part l'Europe.

Sur la présidence française, M. Cohen-Tanugi partage la déception concernant l'absence de priorités économiques et sociales clairement déterminées. Cependant, une série de facteurs pourrait changer cela. La présidence française, le renouvellement des membres du Parlement européen, le nouveau contexte économique mondial, l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la fin du cycle de la stratégie de Lisbonne pourraient en effet favoriser le lancement d'une stratégie européenne plus ambitieuse.

Concernant la question sur le leadership, M. Cohen-Tanugi pense également qu'Angela Merkel est actuellement la personnalité réunissant tous les critères nécessaires pour exercer un vrai leadership en Europe.

Concernant la question sur la supervision de la stratégie de Lisbonne par l'Euro-groupe, M. Cohen-Tanugi explique que cette proposition a pour but de répondre au déficit d'appropriation politique de cette stratégie au niveau communautaire. Cette tâche gagnerait ainsi à être attribuée à cette entité (d'autant plus que les difficultés de mise en œuvre de la stratégie viennent davantage des grandes économies de la zone euro). Cette attribution ne serait pas exclusive, mais partagée avec les autorités nationales.

Concernant l'arrêt Laval de la Cour de justice des Communautés européenne, M. Bertoncini indique que la Cour a rendu deux arrêts dans deux affaires similaires : l'arrêt Laval et l'arrêt Viking Line (d'ailleurs, la mission a rencontré les syndicats afin de s'assurer de leur accord sur l'interprétation des Traités). Il rappelle les faits qui ont donné lieu à l'arrêt Laval : en 2004, l'entreprise lettone Laval un Partneri et sa filiale Baltic Bygg détachent des ouvriers lettons sur divers chantiers qu'elles mènent en Suède. Comme c'est d'usage dans ce pays, les syndicats entreprennent de négocier avec l'entreprise des conventions collectives sur les salaires des ouvriers (une manière de s'assurer que Laval ne pratiquera pas de dumping social). L'échec de ces négociations conduit les syndicats suédois à bloquer, pendant plusieurs mois, divers chantiers de Laval. Ces blocages conduisent à la faillite de la filiale et au départ des ouvriers lettons. Laval se pourvoit devant la juridiction suédoise qui soumet le cas à la Cour de justice des Communautés européennes. Cette dernière, tout en reconnaissant aux organisations syndicales le droit fondamental de mener des actions collectives, précise cependant que l'exercice de ce droit, dans le cas présent, constitue une restriction au principe européen de libre prestation des services. La décision de la cour s'appuie sur deux motifs :

- Le cadre juridique suédois manque de transparence, car le modèle social suédois est basé sur des conventions collectives purement contractuelles et non sanctionnées par la loi, et négociées au niveau régional. En conséquence, une entreprise étrangère qui ne peut connaître le contenu des conventions avant son installation dans une région suédoise, pourrait se heurter à des obstacles imprévus lorsqu'elle s'y installe. Ce problème ne concerne pas un pays comme la France dans lequel les dispositifs sociaux sont législatifs et nationaux.
- Des méthodes de contestation disproportionnées. Ce motif est le point qui a suscité l'inquiétude des organisations syndicales françaises qui ont pu y voir une mise en cause du droit de grève ou des conditions dans lequel ce droit peut s'exercer. Finalement, à la lecture attentive de l'arrêt de la cour, les organisations syndicales n'ont pas estimé ce dernier motif si inquiétant.

Concernant la question sur le duopole américano-asiatique, M. Cohen-Tanugi partage l'avis d'Éric Le Boucher concernant l'imminence de la menace des pays émergents dont les économies se développent à une grande vitesse. Si l'Europe ne prend pas d'initiatives maintenant dans ce sens, elle risque de se laisser dominer par les États-Unis et les pays asiatiques dans un avenir proche.

Concernant la question sur la mise en œuvre du rapport, M. Cohen-Tanugi explique que le premier objectif de la mission était d'eupéaniser le travail de la mission, à travers une concertation avec les partenaires européens et des messages adressés au gouvernement français ainsi qu'aux institutions européennes. M. Cohen-Tanugi souhaite que la France se saisisse de ce rapport, dans le cadre du mandat qui lui sera attribué par le Conseil européen, afin de contribuer au lancement de la réflexion sur l'après-2010 et si possible, influencer sur le contenu de l'agenda du Conseil. Au-delà de cette tâche, la mise en œuvre consiste, au regard de la mission, à faire émerger un consensus européen sur la vision stratégique contenue dans ce rapport sur l'après Lisbonne.

L'assistance a été invitée à formuler une seconde série de questions et d'observations :

M. Jean-Christophe Long, consultant, demande si la création d'un poste permanent de président du Conseil européen suffira à pallier les difficultés actuelles de la politique européenne extérieure ? Il demande également l'avis des orateurs sur les difficultés qui pourraient affecter l'émergence de la zone euro face au Dollar et au Yuan, et les conséquences que cela aurait sur la mise en œuvre de la stratégie Euromonde-2015.

Les orateurs ont été invités à répondre à cette dernière série de questions :

M. Cohen-Tanugi observe que les changements institutionnels préconisés par le traité de Lisbonne (une présidence permanente du Conseil européen, un haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité) devraient aider l'émergence d'une politique extérieure européenne, sous réserve de clarifier la répartition des compétences entre ces trois fonctions. La prochaine commission devrait d'ailleurs travailler sur cette question.

Concernant la question sur le taux de change, des pressions sont exercées au niveau international afin d'arriver à une réévaluation du Dollar et du Yuan. Une action conjointe au sein de l'Union européenne (par exemple du président de la BCE, du président de l'eurogroupe et du commissaire européen aux affaires européennes) pourrait aider dans ce sens.

M. Bertinotti complète cette réponse en proposant de considérer le taux de change actuel comme une opportunité qui aiderait à promouvoir l'innovation en Europe. L'exemple de l'Allemagne dont les exportations constituent 9 % des exportations mondiales (dont des produits industriels hors compétition, vendus au taux fort de l'euro et donc plus chers) est un exemple à suivre.

M. Jacques Mistral regrette que l'Europe veuille faire de la lutte contre le changement climatique sa priorité pour « refaçonner » la mondialisation. L'Europe devrait suivre l'exemple américain qui considère cette question comme un obstacle au développement économique. Dans ce contexte, comment l'appel à « plus de réalisme en matière de changement climatique » du rapport a-t-il été perçu par les États membres et quelles sont les évolutions attendues des positions européennes dans les négociations à venir sur cette question ?

M. Cohen-Tanugi rappelle que l'Union européenne est devenue un leader en matière de diplomatie sur le changement climatique et qu'elle a lancé de nombreuses initiatives dans ce domaine au niveau international. Les actions des entreprises industrielles européennes dans ce domaine ne sont pas non plus négligeables. Ces initiatives ne doivent toutefois pas se nourrir d'une certaine « naïveté » européenne qui conduirait l'Europe à s'imposer des contraintes de plus en plus lourdes alors que les pays tiers (dont les pays émergents) s'en exonèrent. Cette question suscite actuellement des réflexions au niveau européen pour définir des politiques qui concilieraient la vision européenne et les réalités de la mondialisation (comme, par exemple, le débat sur la taxe carbone).

Par ailleurs, le bon accueil réservé par les autres États membres du rapport témoigne de la capacité d'influence de la France. Néanmoins, les partenaires européens de la France attendent que la présidence française se saisisse officiellement des thèmes abordés dans ce rapport.

Une dernière question a été posée par un intervenant :

M. Martin Levasier, craint que ce rapport démontre, une fois de plus, l'écart entre l'Europe - qui est plus dans la réflexion – et les États-Unis – qui est plus dans l'action. Cette vision européenne est due à un problème de valeur fondamentale qui réside dans les « idéologies » que tentent de mettre en place ces rapports. Ce problème consiste en l'absence de pédagogie et de prise de conscience. Qu'envisage de faire la présidence française pour remédier à ce problème ?

M. Cohen-Tanugi observe que le leadership politique européen, effectivement défaillant sur cette question, est relayé par la société civile. Aujourd'hui la question du rapport de l'Europe à la mondialisation est perçue comme une question essentielle. Après la crise qu'a connue l'Union européenne au moment du référendum sur le projet de constitution européenne, l'Union européenne a aujourd'hui comme objectif d'aider les économies européennes à exister et à influencer dans la mondialisation.

M. Olivier Louis fait remarquer que la stratégie de Lisbonne, à son lancement en 2000, a été contestée, car perçue par certains États membres comme une offensive britannique qui avait pour objectif de libéraliser l'économie européenne et d'affaiblir les institutions communautaires et en particulier la méthode communautaire. Alors que ces objectifs sous-tendus semblent être réitérés aujourd'hui, peut-on dire que les idées de la Grande-Bretagne ont triomphé ?

En conclusion, M. Cohen-Tanugi souligne, dans sa réponse à M. Louis, le caractère complexe de la stratégie de Lisbonne. Cette dernière est en effet un mélange d'idéologie ultra-libérale et d'idéologie continentale (rattachée notamment, aux théories de la régulation). Il est vrai, toutefois, que la méthode ouverte de coordination s'est répandue à tous les domaines de la stratégie, y compris dans des domaines purement communautaires. Cela a pour conséquence l'apparition de directives « à la carte » (comme la directive OPA et la directive relative aux droits d'auteurs). Cependant, la MOC a pu avoir certaines vertus, dans la mesure où elle a facilité une coordination entre les États européens dans des domaines qui relèvent de la compétence nationale des États membres.